

Action 16 : Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Axe stratégique : Santé environnementale

Contexte

Prévus au sein de l'art 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13/10/14, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Leurs objectifs stratégiques : Développer une alimentation locale et saine en rapprochant producteurs et consommateurs.

Descriptif de l'action

Le PAT s'articule selon 4 axes stratégiques : maintenir et diversifier le tissu agricole en préservant les ressources, structurer les filières agricoles durables tournées vers le marché local, faciliter l'accès à une alimentation durable de qualité pour tous et valoriser les actions agricoles et alimentaires locales. Nous devons aussi répondre à un enjeu pédagogique (sensibilisation à l'origine et la saisonnalité des produits auprès des plus jeunes mais également des agents et élus des collectivités).

Partenaires

Prestataire actuel du marché de restauration collective

Budget

Non significatif à ce jour

Calendrier

2024

Indicateurs de suivis

Evolution de producteurs pratiquant de la vente en direct / Evolution de la part du bio et du sous signe de qualité dans la restauration collective